

REGLEMENT CANICROSS DU NOBLE JOUE 20 JUIN 2020

Organisation : l'association des Foulées du Noble Joué sise à Esvres sur Indre organise 1 Canicross chronométré le 20 juin 2020, allée du Comte Odart, à Esvres, distance d'environ 6 km.

Programme : cette course est ouverte à tous, licenciés ou non à la Fédération des Sports et Loisirs Canins, règlement de la FFSC en vigueur le jour de la course. Chaque concurrent devra présenter un certificat médical de non contre-indication à la course à pied de moins d'un an, ou licence FSLC. **19H00 départ groupé du Canicross sur la distance de 6 km. Canicross limité à 50 coureurs.** Ce canicross n'est pas adapté aux coureurs handicapés.

Inscriptions : **8€**. Inscription en ligne sur le site www.ikinoa.com. Possibilité de s'inscrire le samedi 20 juin de 10H00 à 16H00, lieu-dit Le Vau, à Esvres selon les places disponibles. Age minimum requis 15 ans. Clôture des inscriptions à 16H00.

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Parcours : les circuits tracés dans le vignoble du Noble Joué empruntent des chemins et routes communales. Ce type de parcours « nature » comporte des pierres et racines, ce qui peut le rendre particulièrement difficile aux sportifs handicapés moteurs ou visuels. Tous les coureurs devront suivre les instructions (dont l'arrêt de la course) des services de sécurité (signaleurs et orienteurs, membres du bureau des FNJ) et se soumettre aux réglementations du code de la route sur les portions de voies communales et notamment courir sur la droite de la chaussée.

Chiens : tous les chiens sont admis au canicross hors chiens de 1^{ère} catégorie, et seront âgés au moins de 12 mois. Tous les chiens devront être identifiés (puce, tatouage), Tous les chiens doivent être obligatoirement vaccinés contre la rage, le parvovirus, la maladie de Carré et la toux du chenil (virus bordetella parainfluenza, adenovirus2 canin). Les chiens de catégorie 2 devront porter une muselière adaptée à la course et laissant suffisamment de place au chien pour qu'il puisse boire. Tout chien de deuxième catégorie devra être en règle avec la législation à savoir que son propriétaire, lors de son inscription, devra présenter : - La copie de l'attestation d'assurance Responsabilité Civile - Le permis de détention - Le certificat antirabique ou le carnet de vaccination Européen à jour. Un contrôle aléatoire se fera sur un échantillonnage de coureur avant le départ, par un vétérinaire.

Matériels : le harnais de traction devra être confortable afin de ne pas blesser l'animal. Il devra être adapté à sa morphologie, à savoir : - Ne comprimer ni la cage thoracique ni la trachée - Ne pas entraver le mouvement des épaules - Sont proscrits tous les harnais de type travail, les harnais de type norvégien et les harnais de type Julius. Le coureur devra également porter : une ceinture abdominale d'une largeur de 7 cm minimum ou une ceinture sous-cutale (type baudrier) ou un cuissard avec ceinture intégrée ET une laisse ou longe avec amortisseur de 2 mètres maximum en extension.

Service médical : pas de service médical sur le canicross. Présence d'un vétérinaire pour les petites pathologies.

Ravitaillement solides : ravitaillement pour les coureurs à l'arrivée. Ravitaillement en eau sur le parcours, au départ et à l'arrivée pour les chiens. Bassins d'eau à disposition pour les chiens au départ/arrivée.

Récompenses : chaque participant recevra une bouteille d'Aoc Touraine Noble Joué en fin de parcours.

Résultats : Classement par ordre d'arrivée. Récompense au scratch catégorie homme et femme.

Responsabilité civile de l'organisation : les Foulées du Noble Joué ont souscrit une assurance responsabilité civile d'organisation de manifestation auprès de THELEM ASSURANCES à Esvres. Cette garantie ne couvre pas le vol lors des épreuves. Il incombe aux participants de s'assurer personnellement.

Assurance individuelle et certificat médical : il incombe aux coureurs de souscrire une assurance accident s'ils ne sont pas licenciés. Certificat médical de moins d'un an exigé avec pratique de la course à pied en compétition ou Licence à la Fédération Française des sports et loisirs canins, Chaque coureur s'assurera d'être en bonne condition physique le jour de la course. Les chiens devront être sains, vaccinés et tatoués. A titre préventif, l'organisation attire l'attention des participants sur les risques médicaux accrus lors d'un effort soutenu par une forte chaleur, les coureurs veilleront à bien s'hydrater ainsi que leur chien, avant, pendant et après la course.

Annulation : si l'épreuve devait être annulée pour causes de conditions météorologiques, ou sur décision préfectorale ou communale, aucun remboursement ne serait effectué. Il n'est pas prévu non plus de remboursement si le coureur se désiste avant l'épreuve. Les sommes perçues seront redistribuées à hauteur de 50% à l'association Foulées du Noble Joué et 50% à l'association « Le sourire d'Alexis ». Lors de l'inscription en ligne sur Ikinoa, il vous est proposé de souscrire une assurance annulation (non obligatoire).

Droit à l'image : par mon inscription à l'une des courses, j'autorise les organisateurs des FNJ à utiliser les images, fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître prises le 20 juin 2020 sur tous types de supports (internet, journaux, flyers etc...) sans aucune limitation de durée.

